



**COMMISSION DEPARTEMENTALE DES
COMPETITIONS FEMININES à 8 et à 11
PROCES-VERBAL N.11
REUNION PLENIERE DU 20.12.2024
Lieu : siège du DFSM YVETOT**

Président : Pierre LECORNU

Membres présents : Me : DELRIEUX Christine, HANOUEY Laëtitia.

M. GRISEL Philippe

Information pour les clubs

Homologation des rencontres : article 147

L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. L'homologation d'une rencontre est de droit **le trentième jour à minuit** qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

§§§§

FEMININ INTER DISTRICT A11 poule unique

Journée du 01.12.2024

Match n. 29748235 FC VAL DE REUIL 1 / HAVRE CAUCRIAUVILLE 1

Réserves d'avant match du FC VAL DE REUIL 1, non confirmées.

Réserves d'après match du HAVRE CAUCRIAUVILLE 1CONFIRM2ES

Le dossier, transmis à la Commission des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Courriel : district@dfsm.fff.fr
Téléphone : 02.76.52.81.72
Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A
R A S

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 29434962 CMS OISSEL 1 / US NORMANDE 76 1
Feuille de match insuffisamment rédigée : Absence de délégué,
une amende de 15€ est infligée au CMS OISSEL.

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A
R A S

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n.29435196 GRPT MOULIN ECALLES 1 / AL DEVILLE MAROMME 1
La rencontre est reportée au 23.02.2025

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 29435514 AS LE TREPORTAISE 1 / EU FC 1
Feuille de match insuffisamment rédigée : Absence de délégué.
une amende de 15€ est infligée à AS LE TREPORTAISE.

Match n° 29435515 AC BRAY EST FORGES 1/ ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 1
Feuille de match insuffisamment rédigée : Absence de délégué,
une amende de 15€ est infligée à AC BRAY EST FORGES.

Le Président
P. LECORNU



le secrétaire
P. GRISEL

